

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02923 Numéro SIREN : 791 117 302 Nom ou dénomination : A.G.P Assistance General Protection

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2018 sous le numéro de dépôt 85245



20180852452017

DATE DEPOT : 24/08/2018

N° DE DEPOT : 85245

N° GESTION : 2013B02923

N° SIREN : 791117302

DENOMINATION : A.G.P Assistance General Protection

ADRESSE : 127 rue Amelot 75011 Paris

MILLESIME : 2017

.

**SASU ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION- A.G.P.**

au capital de 10.000 €

127, rue amelot
75011 PARIS

R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit et le trente juin à onze heures, les associés de la SASU «ASSISTANCE GENERAL PROTECTION - AGP» au capital de 10.000 €, divisé en 100 parts de 100,00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation par lettre de la Gérance.

Etaient présents :

Monsieur Dan ATTACH

100 parts

100 parts

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

24 AOÛT 2018

Sous le N° : 85 245

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dan ATTACH, Gérant de la Société.

Le Président constate que l'associé unique présent ou régulièrement représenté possédant ensemble 100 parts sociales, l'Assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1° - Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et celui sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

2° - Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

3° - L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Président déclare que tous les documents prévus aux articles 223-19 et 223-26 du nouveau Code du Commerce (anciens articles 50 et 56 de la Loi du 24 Juillet 1966) et au décret 67-236 du 23 Mars 1967 ont été adressés à tous les associés quinze jours avant la date de l'Assemblée. L'inventaire a également été tenu à leur disposition pendant le même délai.

L'Assemblée confirme et lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1° - Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

2° - Approbation des comptes et conventions.

3° - Affectation des résultats.

4° - Quitus à la gérance.

5° - Questions diverses.

Puis il est donné lecture des rapports de la Gérance.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont commentés.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, la collectivité des associés donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) prend acte de l'absence de telles opérations et donne quitus à la gérance et aux associés à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 9.242 €, décide de l'affecter comme suit :

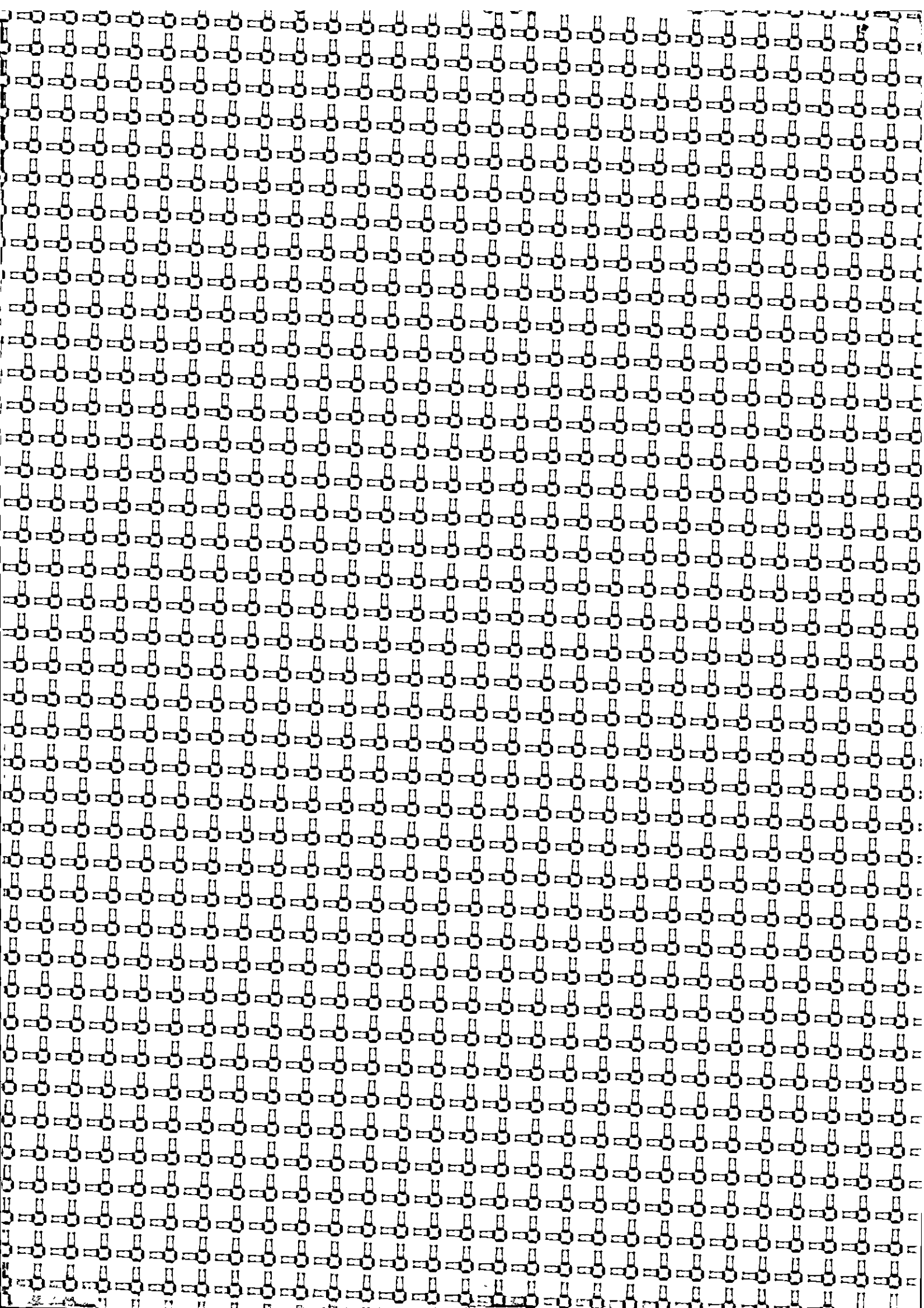
- " AUTRES RESERVES "

9.242 €

Auquel s'ajoute le 27.088 € des exercices antérieurs pour former un bénéfice distribuable de 36.330 €. Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 12.000 € au titre de dividendes aux associés soit 120,00 € par parts sociales.

Le solde en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 24.330 €.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter du jour qui sera fixé par la gérance.



Année de distribution	Montant du dividende	Dividende par part	Avoir fiscal
2016	Néant	Néant	Néant
2017	12.600 €	126,00 €	Néant
2018	12.000 €	120,00 €	Néant

Le montant pour chaque associé sera respectivement :

Monsieur ATTIACH Dan

12.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et définitif à la Gérante de sa gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer les publications, dépôts et formalités prévus par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

**SASU ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION- A.G.P.**

au capital de 10.000 €

**127, rue amelot
75011 PARIS**

R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

DOSSIER JURIDIQUE ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2017

*Bon pour copie certifiée conforme à
l'original*

Attachi

**SASU ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION- A.G.P.**

au capital de 10.000 €

**127, rue amelot
75011 PARIS**

R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

AFFECTATION DU RESULTAT

*** Affectation proposée :**

- " AUTRES RESERVES "

9.242 €

*** Affectation votée :**

- " AUTRES RESERVES "

9.242 €

**SASU ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION- A.G.P.**

au capital de 10.000 €

**127, rue amelot
75011 PARIS**

R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

RAPPORT DE GESTION

Chers Associés,

Nous sommes réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, pour examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous vous présentons par conséquent le rapport sur :

- la gestion,
- les opérations,
- la marche des affaires sociales,

pendant l'exercice considéré.

Nous vous indiquerons en même temps les résultats de l'activité sociale et généralement le sens et la portée des résolutions mises à notre ordre du jour, qui est le suivant :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et approbation de ce rapport.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Les comptes que nous vous présentons revêtent les caractéristiques suivantes :

TOTAL BILAN	111.019 €
TOTAL COMPTE DE RESULTAT	226.825 €

Le chiffre d'affaires réalisé au cours du présent exercice s'est élevé à 207.807 €.

Nos charges d'exploitation représentent un montant de 211.281 €.

Le compte de résultat se présente donc comme suit :

Produits d'exploitation	226.398 €
Charges d'exploitation	211.281 €
Produits financiers	35 €
Charges financières	1.824 €
Produits exceptionnels	392 €
Charges exceptionnelles	2.343 €
Impôts sur les bénéfices	2.135 €

Ce qui donne un résultat net comptable de 9.242 €

A la suite de ces explications, nous vous demandons de statuer sur le bilan et le compte de résultat qui vous ont été communiqués dans les délais légaux par les soins de la gérance, ainsi que sur l'inventaire qui a été tenu à votre disposition, également dans lesdits délais, et de décider de l'affectation des résultats de l'exercice.

Nous vous proposons l'affectation suivante :

- " AUTRES RESERVES "	9.242 €
------------------------------	----------------

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966), n'est venue à la connaissance de la gérance.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner quitus à la Gérance pour l'exercice considéré.

Vous remerciant de votre présence à cette assemblée, nous vous demandons de bien vouloir entériner ces différents actes et adopter les résolutions qui vont vous être soumises.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SGP 127 RUE AMELOT 75011 PARIS France		127 RUE AMELOT 75011 PARIS	
SIRET 79111730200012			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées BATIMENT CONSTRUCTION RENOVATION Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	14 232	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Resultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐ Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

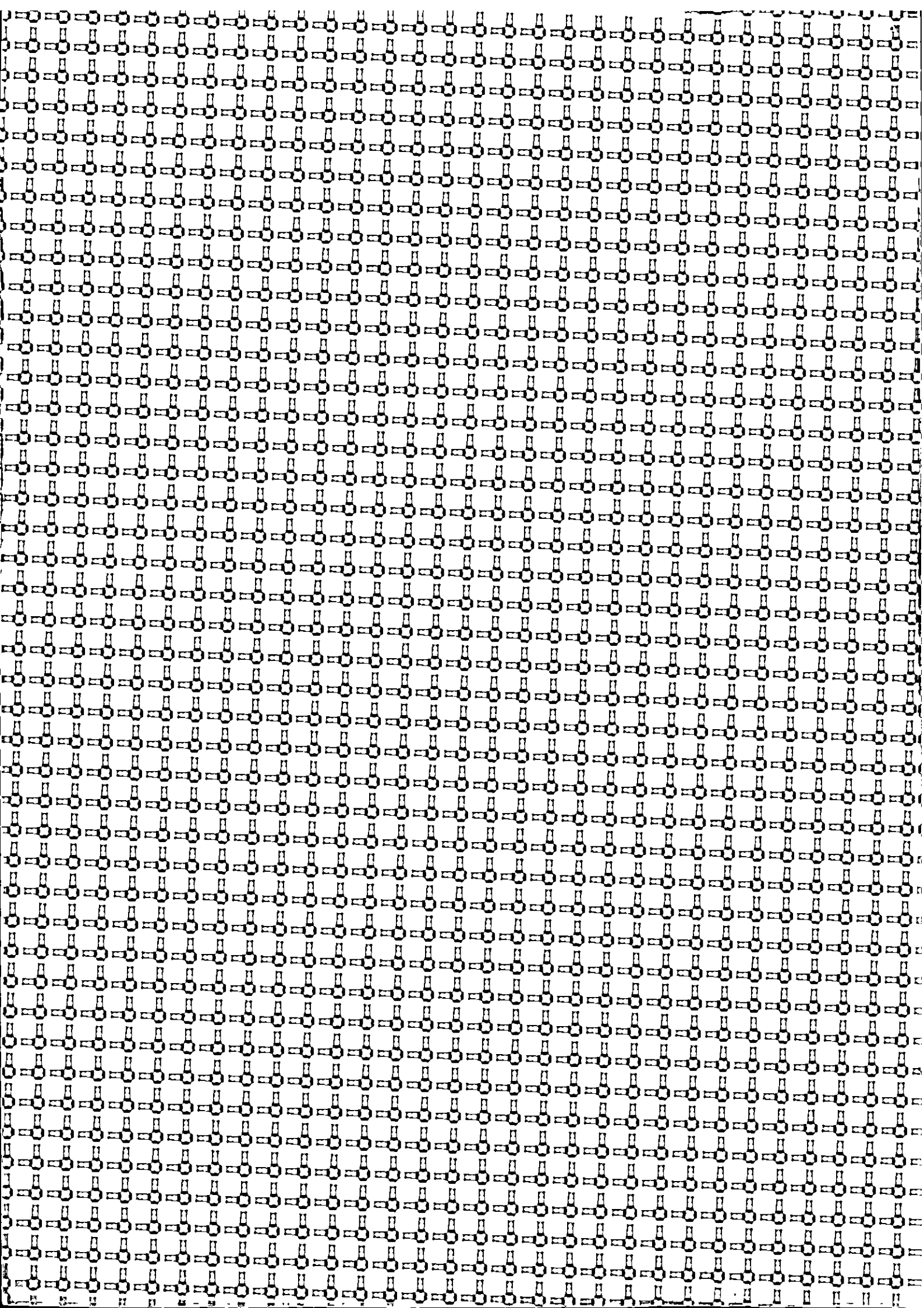
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
M SANCHEZ RICHARD 4 RUE BLONDEL 75003 PARIS Tél : 0153346465	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 16042018 Lieu : Qualité : Nom du signataire :



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III au CGI)	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigne col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé et toute proportion ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandites ; - SEP et sié de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Designation de l'entreprise AGP										Neant ☐		
Adresse de l'entreprise 127 Q RUE AMELOT 75011 PARIS												
SIREN 7 9 1 1 1 7 3 0 2												
Durée de l'exercice en nombre de mois 1 2												
Durée de l'exercice précédent* 1 2												
Exercice N clos le												
3 1 1 2 2 0 1 7												
ACTIF												
										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	8 000	012			8 000			
		Autres *		014	6 300	016	6 300					
	Immobilisations corporelles *		028	39 644	030	32 867		6 777				
	Immobilisations financières * (1)		040	3 341	042			3 341				
	Total I (5)				044	57 285	046	39 167		18 118		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	47 500	052			47 500			
		Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	25 370	070			25 370			
		Autres* (3)		072	19 453	074			19 453			
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	578	086			578				
	Charges constatées d'avance*		092		094							
Total II				096	92 901	098			92 901			
Total général (I + II)				110	150 186	112	39 167		111 019			
PASSIF												
										Exercice N I	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	2 000		
	Écarts de réévaluation								124			
	Réserve légale								126	1 000		
	Réserves réglementées*								130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)						131		132	27 088		
	Report à nouveau								134			
	Résultat de l'exercice								136	9 242		
	Provisions réglementées								140			
	Total I				142	39 331						
Provisions pour risques et charges				Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	280		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	2 040		
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	25 956		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	6 745	172	43 412		
	Produits constatés d'avance								174			
Total III				176	71 688							
Total général (I + II + III)				180	111 019							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	57 285				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Designation de l'entreprise **AGP**Neant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217	8 008	218	207 807
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	16 500
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	2 091
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	226 398
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	61 405
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 7 630 - mobilier - immobilier)				242	83 143
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	776		244	5 433
	Rémunérations du personnel*				250	32 467
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	23 365
	Dotations aux amortissements*				254	5 447
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	20
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	211 281
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	15 117

Produits financiers (III)	280	35	Charges financières (V)	294	1 824
Produits exceptionnels (IV)				290	392
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347			300	2 343
	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	2 135
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	9 242

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	2 135		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Dédutions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZFL-TE (44 octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 septies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Baisse d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Polis de compétence hors CICE (art. 44 undecies)	996	
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350 1 061
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Dont divers				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)			355	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col.1 Déficit col.2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	14 232	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

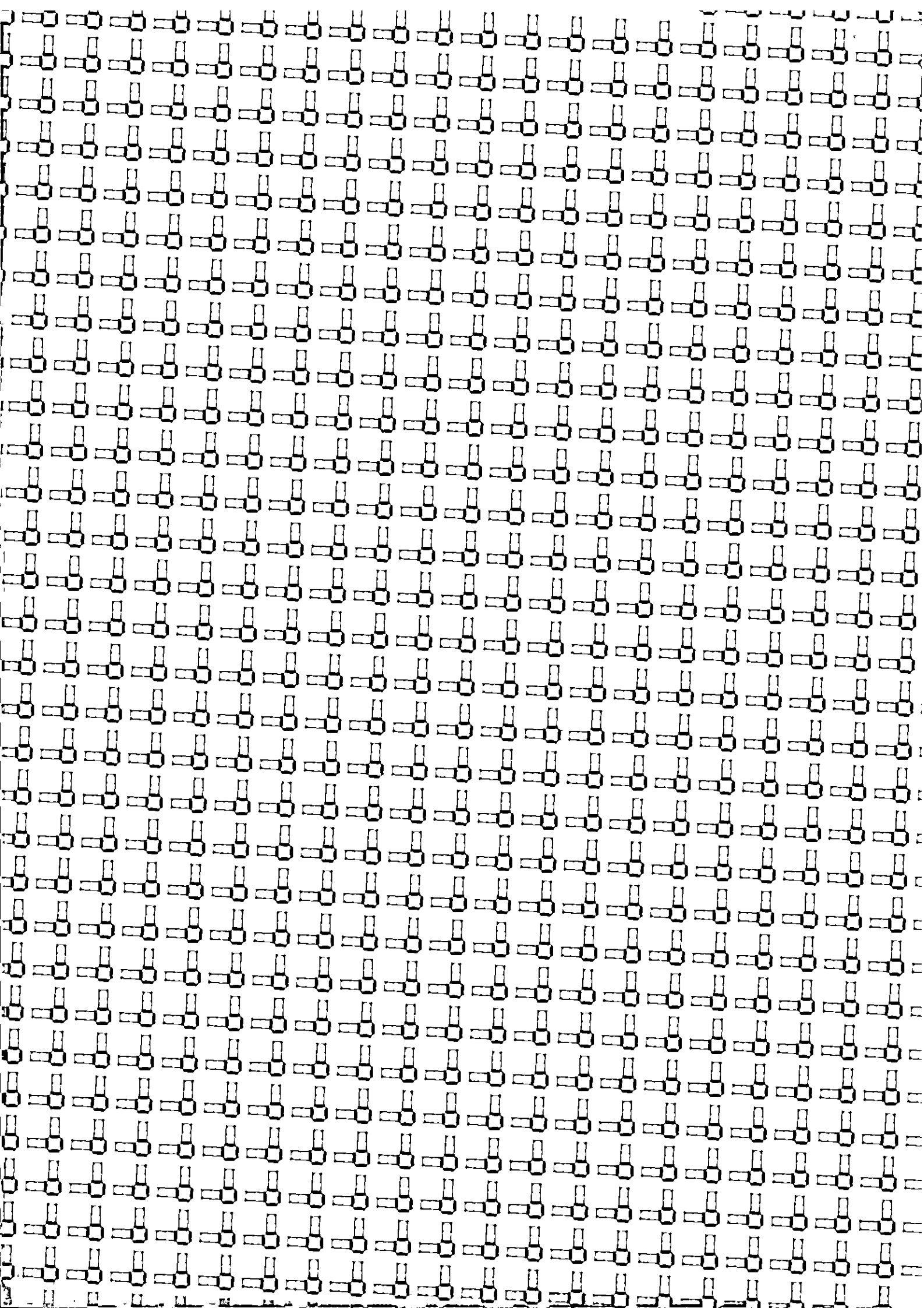
Désignation de l'entreprise AGP

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AGP

[illegible]



Désignation de l'entreprise : AGP										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	8 000	404		406	8 000		
	Autres	410		412	6 300	414		416	6 300		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	9 299	444		446	9 299		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	19 742	464		466	19 742		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	10 603	474		476	10 603		
Immobilisations financières		480		482	3 341	484		486	3 341		
TOTAL		490		492	57 285	494		496	57 285		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	6 113	502	187	504		506	6 300		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 212	532	593	534		536	8 805		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	14 684	552	2 443	554		556	17 127		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 711	562	2 224	564		566	6 935		
TOTAL		570	33 720	572	5 447	574		576	39 167		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise : AGP

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

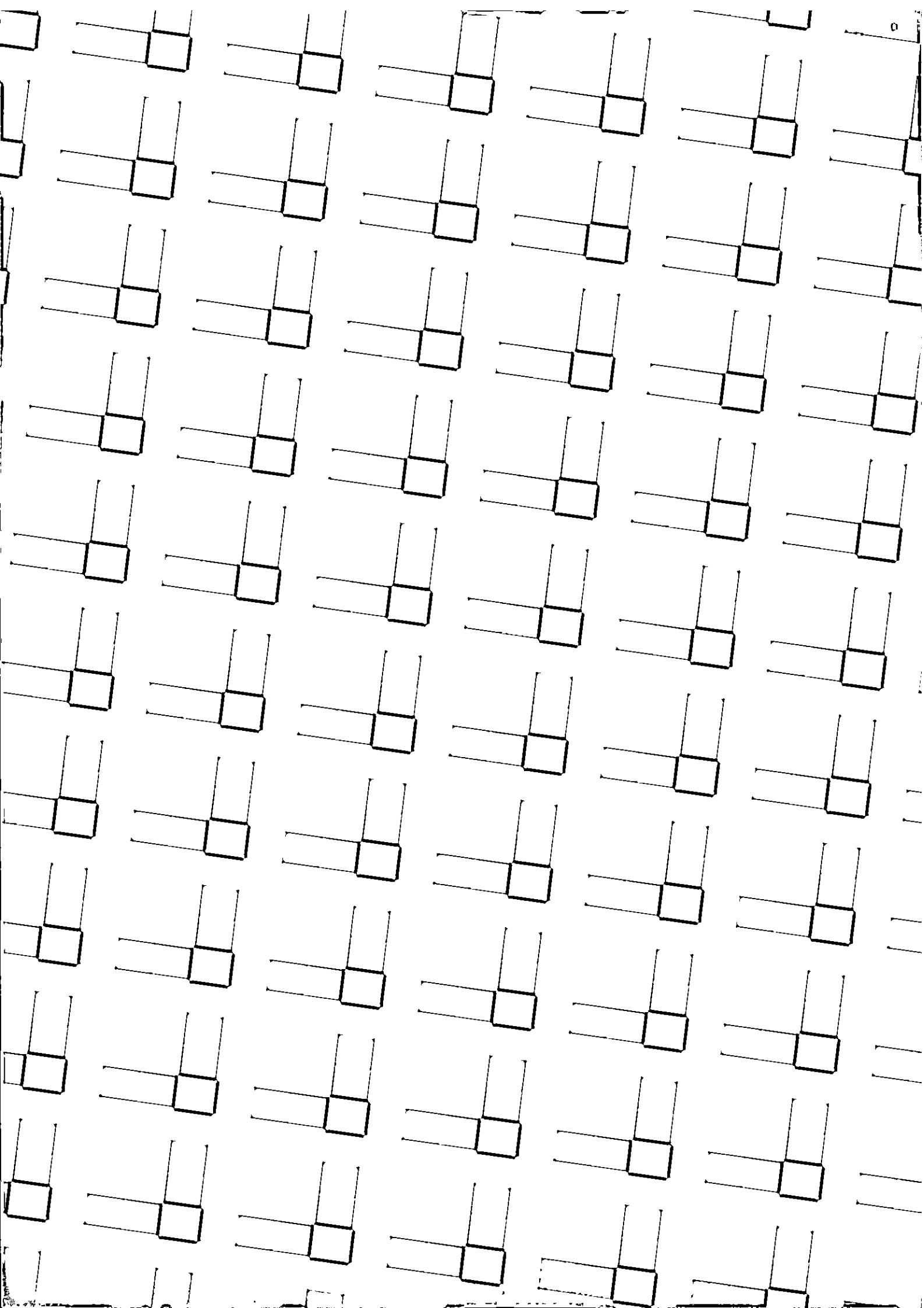
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 350
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	21 576
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Designation de l'entreprise : AGP		Ncant ☐	
Exercice ouvert le : 01012017		31122017	
et clos le :		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	207 807	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	207 807	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	6	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	16 500	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	16 506	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	90 184	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	46 734	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	5 433	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	20	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	5 447	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	147 818	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	76 495	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	76 495	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 7 9 1 1 1 7 3 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AGP

ADRESSE (voie) 127 Q RUE AMELOT

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ATTACH Prénom(s) DANNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 27011988 N° Département 93 Commune MONTREUIL Pays FR

Adresse : N° 59 B Voie AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Code Postal 94160 Commune SAINT MANDE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Neant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 7 9 1 1 1 7 3 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGP

ADRESSE (voie) 127 Q RUE AMELOT

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.